

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE TREZIERIS

Séance du 05 Octobre 2018

Date de convocation : 26.09.2018  
Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 9  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

2018/019

**OBJET : Modification de la période pour l'extinction de l'éclairage public**

L'an deux mille dix-huit le cinq octobre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents :** GAUVRIT JC – FAURE R – CHIVA N – CHIVA F – LOUVET M – MORLEY R – RAMOS C – RICHOUD – SANDRES M -

**Secrétaire de séance :** Madame RAMOS Cécile.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, le 10 juin 2016, pour l'adoption du principe de coupure de l'éclairage public sur la commune de Tréziers.

Suite à la mise en place des heures et périodes d'extinction comme suit :

- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre : de 1 H 00 à 8 H 00
- Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai : de minuit à 6 H 00

Il convient de modifier les périodes d'applications afin de les adapter au mieux aux pratiques et horaires des personnes amenées à utiliser l'espace public ou à circuler dans les rues du village.

Monsieur le Maire propose donc de modifier ces périodes de la façon suivante :

- Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août : de 1 H 00 à 8 H 00
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai : de minuit à 6 H 00,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** de modifier les périodes d'applications de l'extinction de l'éclairage public avec les plages horaires suivantes :  
**Du 1<sup>er</sup> juin au 31 août : de 1 H 00 à 8 H 00**  
**Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 mai : de minuit à 6 H 00,**
- **Charge** Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant ces modifications et de faire procéder à une information auprès des habitants de la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 11.10.18  
Et notification du 11.10.2018

REÇU A LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE LIMOUX LE

11 OCT. 2018

